

#### ARRONDISSEMENT DE VICHY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

#### Nombre de Membres :

Séance du 25 Avril 2019

En exercice : 45 Présents : 27

Votants: 30 (dont 3 procurations)

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération

Vichy Communauté, en session, sous la présidence de Monsieur Frédéric

AGUILERA, Président.

 $N^{\circ} 3$ 

Présents:

M. Frédéric AGUILERA, Président.

**OBJET:** 

Mme et MM. E. CUISSET - F. SZYPULA - M. AURAMBOUT - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - F.

GONZALES - P. MONTAGNER - J. TERRACOL, Vice-Présidents.

**ASSAINISSEMENT** 

Mmes et MM. P BONNET – A. CORNE – JD. BARRAUD – F. SEMONSUT – JM. LAZZERINI - C. DUMONT – J. BLETTERY, Conseillers Délégués,

Membres.

FOURNITURE

DE PRODUITS

Mmes et MM. B. AGUIAR – JP. BLANC - G. MARSONI – C. FAYOLLE – F. SENNEPIN - C. SEGUIN – P. COLAS – R. LOVATY, Membres

CHIMIQUES POUR

formant la majorité des membres en exercice.

L'EPURATION

DES EAUX USEES LOT N°1:

Absents ayant donné procuration :

CHLORURE FERRIQUE Mme C. BOUARD à M. B. AGUIAR – Mme N. COULANGE à M. F.

SZYPULA – Mme M. MONTIBERT à M. J. TERRACOL

Absents excusés:

**AVENANT Nº2** 

Mme et MM. JS. LALOY - J. GAILLARD - A. DUMONT - I. DELUNEL,

Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT - M. MORGAND - JM. BOUREL - M.

CHARASSE, Conseillers Délégués.

Rendue exécutoire : Transmise en Sous-Préfecture le :

Mmes et MM. C. BERTIN - C. CATARD - G. DURANTET - A. GIRAUD - F.

BOFFETY - E. VOITELLIER - A. CHAPUIS, Membres

- 3 MAI 2019

Secrétaire : Mme Charlotte BENOIT, Conseillère Communautaire.

Publiée ou notifiée le :

- 3 MAI 2019

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Vu les statuts de Vichy Communauté, Communauté d'agglomération,

Vu la délibération n°30 du Bureau Communautaire du 09 avril 2015 approuvant l'attribution du marché de fourniture de chlorure ferrique à la société BRENNTAG, domiciliée 90 avenue du progrès, 69680 CHASSIEU, passé pour une durée de 1 an reconductible 3 fois 1 an,

Vu la délibération n°5 du Conseil Communautaire du 07 octobre 2017 autorisant le Bureau Communautaire, notamment en son paragraphe D, lorsque les crédits sont inscrits au budget, « ... à décider de la conclusion des marchés publics et accordscadres d'un montant supérieur aux seuils européens, ainsi que prendre toute décision concernant leurs avenants »,

Considérant la nécessité pour Vichy Communauté de prolonger la durée de reconduction de la 4<sup>ème</sup> période jusqu'au 15 juillet 2019 afin de coordonner les dates des autres lots de marchés de fourniture de produits chimiques, et de pouvoir intégrer un nouveau lot dans la nouvelle procédure,

Considérant que cette prolongation n'a pas d'incidence sur le montant maximum annuel du marché considéré,

#### Propose au Bureau Communautaire:

- d'approuver la conclusion de l'avenant n°2 au marché n°AO2015-04,
- de donner mandat au Président ou au Vice-Président délégué pour signer l'avenant correspondant et tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,

- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

......

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté, le 25 avril 2019.

Les Membres du Bureau communautaire présents ont signé au registre.

Frédéric AGU



# AVENANT N° 2 AU MARCHE AO 2015.04

A Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

#### Ministère, collectivité territoriale ou établissement :

VICHY Communauté d'Agglomération

9, Place Charles de Gaulle – CS 92956 – 03209 VICHY Cedex

Tél.: 04.70.96.57.00 - Fax: 04.70.96.57.10

Représenté par le Conseiller Délégué à la Commande Publique Monsieur Michel GUYOT

#### <u>Titulaire du marché</u>:

BRENNTAG SA 5, rue Arago 69680 CHASSIEU

N° SIRET: 70980178100127

Représenté par Monsieur GUIDICELLI Bernard, Directeur Régional

#### B. Renseignements concernant le marché

Objet du marché: Fourniture de produits chimiques pour l'épuration des eaux usées dans le cadre d'une démarche développement durable – lot 1: fourniture de chlorure ferrique

N° du marché: AO 2015.04

Date de démarrage du marché: 16 Mai 2015

Notifié le: 11 mai 2015

Montant maximum annuel du marché: 60 000.00 € HT

Durée initiale de marché : 4 ans (reconductions comprises)

Date de la délibération autorisant la signature du présent avenant : le 25 avril 2019

#### C. Objet de l'avenant

<u>Préambule</u>: Une nouvelle consultation a été lancée par Vichy Communauté pour l'attribution de nouveaux contrats relatifs à la fourniture de produits chimiques pour l'épuration des eaux usées. Cette consultation comprend quatre lots dont la fourniture de polymère. Dans l'attente de la formalisation d'un nouveau contrat il convient donc de proroger jusqu'au 15 juillet 2019 le marché AO 2015.05 afin d'uniformiser la date de démarrage des prestations de l'ensemble des lots jusqu'ici décalée.

Le montant maximum annuel de la dernière année de reconduction du marché n'étant pas atteint, cette prorogation n'engendre pas d'augmentation du montant du marché.

#### **ARTICLE 1: Objet**

Le présent avenant n° 2 a pour objet de proroger le délai d'exécution du marché AO2015.04 jusqu'au 15 juillet 2019 et ce dans l'attente de la formalisation d'un nouveau contrat.

#### ARTICLE 2 : Prise d'effet

Le présent avenant prendra effet à compter de sa notification.

#### **ARTICLE 3 : Clauses**

Les clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

#### D. Signatures des parties

A ....., le

A Vichy, le

Pour la société (Cachet et signature) GUIDICELLI Bernard

Le Représentant de la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté Le Conseiller Délégué à la Commande Publique Michel GUYOT (Signature)

#### E. Notification de l'avenant

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le(les) avis de réception postal(aux) daté(s) et signé(s) du(des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(les) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A ....., le

### Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 3 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 25 AVRIL 2019 -

Objet de l'acte :

ASSAINISSEMENT - FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES POUR

L'EPURATION DES EAUX USEES LOTS N° 1 : CHLORURE FERRIQUE -

AVENANT Nº 2

Date de décision: 25/04/2019

Date de réception de l'accusé 03/05/2019

de réception :

Numéro de l'acte: 25AVR2019\_3

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190425-25AVR2019\_3-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte: 1.1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 28/11/2018

classification:

Nom du fichier : 3.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20190425-25AVR2019\_3-DE-

1-1\_1.pdf)